



LES FOULEES DE LA TANIÈRE

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette chartre de bonne conduite vous donne les bonnes pratiques à respecter pour réaliser la course en toute sécurité.

Chaque participant à l'opération « Les Foulées de La Tanière » s'engage à :

- Ne pas courir sur des zones fermées au public et plus globalement respecter la réglementation qui s'applique au lieu de pratique du challenge.
- Respecter le code de la route.
- Être en bonne forme physique et avoir l'habitude d'effectuer l'activité physique choisie, comme par exemple, de la marche, ou de la course, ou du vélo, ou autres (il n'y a pas de distance minimum, vous pouvez arrêter quand vous voulez)
- Respecter les règles et/ou préconisations de santé en vigueur et communiquées par le ministère de la santé.
- Courir sous sa propre responsabilité. L'opération « Les Foulées de La Tanière » est une opération solidaire. Ce n'est pas une compétition sportive.
- Ne pas lancer de poursuite contre l'organisateur de l'évènement « Les Foulées de La Tanière » en cas de dommages, qu'ils soient physiques, matériels ou judiciaires.
- Posséder une assurance individuelle couvrant les dommages corporels.
- Avoir lu et accepté le contenu de cette chartre et du règlement avant de valider son engagement.

